

---

## AMENAGEMENT DES EPREUVES

---

Le Rectorat de la Martinique communique :

### Examens des collèges et des lycées généraux et technologiques

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des examens.

Ces aménagements s'appliquent :

①

aux candidats en situation de handicap connue de longue date, ou trouble de la santé invalidant ou trouble des apprentissages

Documents à télécharger

→ Comment faire sa demande ?

→ Aménagement des examens (document pdf)

②

aux candidats en situation de handicap ponctuel pour laquelle le candidat présente une limitation temporaire d'activité (formulaire à utiliser pour tous les examens : DNB-CFG-EA-BGT)

Document à télécharger

→ Limitation temporaire

---

### Contact :

Direction des Examens et Concours  
Bureau des Examens Lycées et Collèges  
DEC 2  
Téléphone : **05 96 52 25 54**

---

Mel : [yvana.choisi@ac-martinique.fr](mailto:yvana.choisi@ac-martinique.fr)

---

# Communiqué